

AUTORITÉ PUBLIQUE. Emeutes, complots, soulèvements : une coalition hétéroclite de nobles et de rentiers menace le pouvoir du jeune roi. De ces troubles naîtra un Etat fort, supposé rétablir l'ordre réclamé par le peuple. Une exigence qui fait écho à une préoccupation de 2007.

1654. Louis XIV s'arr

« Ça va péter ! » Cette expression populaire était il y a quelques mois encore dans la bouche d'un grand nombre de Français. Des « mutins » de la SNCF à la colère des intermittents du spectacle, de la révolte des étudiants contre le CPE aux « émeutes » des banlieues, de la solitude des demandeurs d'emploi de longue durée à l'anxiété des classes moyennes précarisées, des « ouistes » aux « nonistes » au référendum sur le traité constitutionnel européen, tout semblait annoncer une forme de guerre civile dont la France a le secret. Le philosophe Raymond Aron, déjà, affirmait : « La France fait de temps en temps une révolution, jamais de réformes. » Formule que le général de Gaulle corrigeait en ces termes : « La France ne fait jamais des réformes que dans la foulée d'une révolution. » En se présentant comme le champion de l'« autorité » face à ces désordres, en réaffirmant que la démocratie, plus qu'aucun régime,



Le Roi-Soleil à l'âge de 10 ans en 1648. Cette année-là, une partie des notables du royaume rentrent en rébellion contre l'autorité royale. La Fronde durera six ans et sera à l'origine de violents troubles. A droite, une barricade à la porte Saint-Antoine.

exige l'autorité, en expliquant aux plus modestes que « l'ordre est au service des plus faibles et qu'abaisser l'ordre, c'est exposer les plus faibles », Nicolas Sarkozy s'est inscrit dans le droit fil de cette histoire qui démontre qu'en France plus qu'ailleurs, les spasmes et les ruptures sont les meilleures matrices des adaptations successives du pays aux nécessaires évolutions qui forgent les « mieux-vivre ensemble ».

« Dès l'enfance même, écrira Louis XIV à l'intention de son fils, le seul nom de rois fainéants et de maires de

REPÈRES

14 juillet 1789.

Les Parisiens attaquent la Bastille et signent la fin de l'Ancien Régime.

26 juillet 1830.

Charles X publie quatre ordonnances qui réduisent les libertés, dissolvent la Chambre et réduisent le corps électoral. S'ensuivent les Trois Glorieuses et son abdication.

24 février 1848.

Louis-Philippe abdique le 24 février. Les révolutionnaires renversent la monarchie de Juillet, et créent la II^e République le lendemain.

26 mars 1871.

Paris se soulève contre l'Assemblée nationale à majorité monarchiste. C'est la Commune qui se termine par la Semaine sanglante.

8 mai 1945.

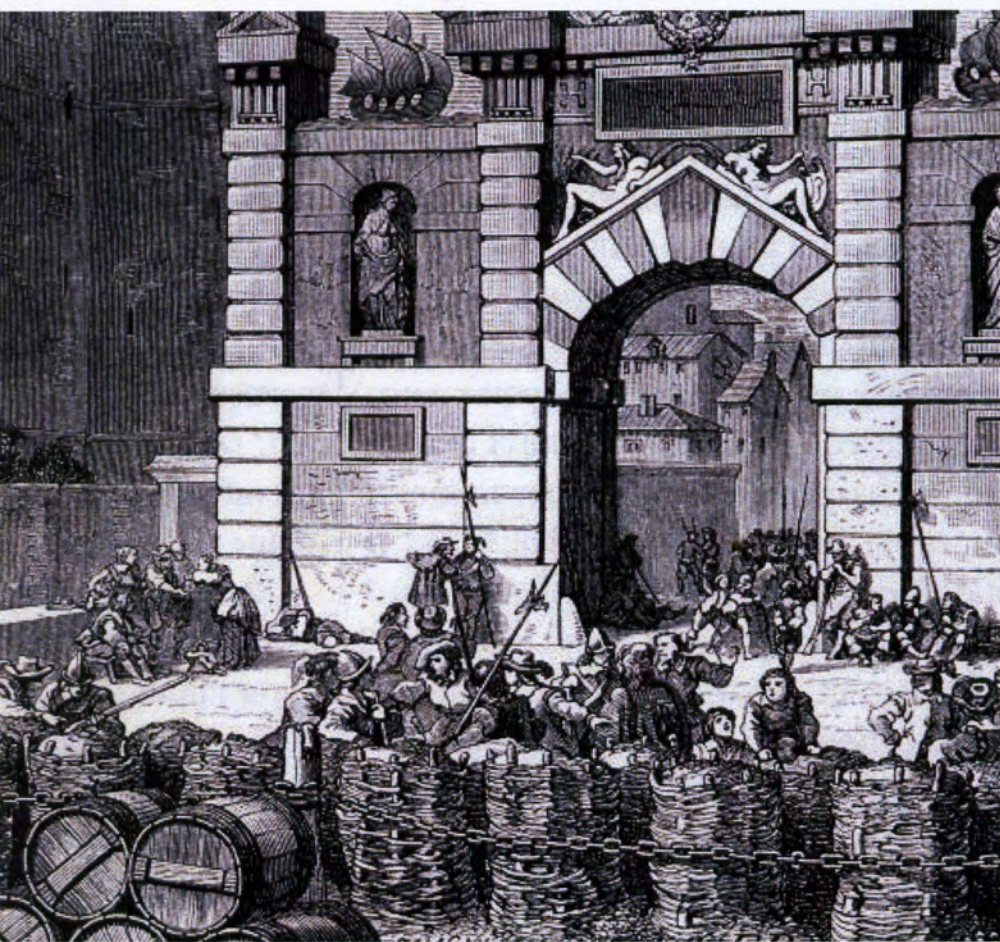
Les manifestations des indépendantistes algériens dégénèrent. L'armée intervient provoquant des milliers de morts.





La peste, illustrée par Poussin en 1631, frappe la France à partir de 1628, et particulièrement le Sud.

oge tous les pouvoirs



En parcourant la France rebelle au temps de la Fronde, le prince a approché les gens simples. Il a gagné la popularité nécessaire aux grands chefs.

palais me faisait peine quand on le prononçait en ma présence. Mais il faut se représenter l'état des choses : des agitations terribles par tout le royaume avant et après ma majorité ; une guerre étrangère, où ces troubles domestiques avaient fait perdre à la France mille et mille avantages ; beaucoup de cabales dans l'Etat ; les parlements encore en possession et en goût d'une autorité usurpée ; dans ma cour, très peu de fidélité sans intérêt, et par là mes sujets en apparence les plus soumis, autant à charge et autant à redouter pour moi les plus rebelles. »

RÉVOLTE BROUILLONNE

Ces paroles d'un vieux roi paraissent sans doute sévères pour décrire cette Fronde subie alors qu'il n'avait pas encore 10 ans. Une Fronde dont le nom évoque plutôt une révolte brouillonne et frivole dominée par le déchaînement désordonné de quelques jalousies et ambitions échevelées. Elles sont toutefois totalement justifiées tant cette « guerre civile » aux enjeux mal connus est sans doute un des moments cruciaux d'une histoire qui a accouché du trait le plus saillant du « modèle » français : l'omnipotence de l'Etat.

Comme toujours aussi, en France, cette « guerre civile » qui s'ouvre en 1648 se joue sur fond de conjoncture dégradée et de « prélèvements obligatoires » exagérés. A partir de 1634, l'Etat « pompe » chaque année entre le tiers et la moitié de la circulation monétaire. Cette « peste fiscale » coïncide malencontreusement avec le retour de la « maladie de la contagion ». Une nouvelle fois importé par les ports de la Méditerranée, le bacille de la peste attaque Toulouse, Digne, Chartres où les sépultures quintuplent de 1628 à 1639. Comme un malheur n'arrive jamais seul, des conditions climatiques défavorables multiplient les récoltes médiocres. A Paris, épice de toutes les turbulences, on compte des flambées du prix du pain presque un an sur trois.



Et c'est bien dans la capitale que se noue, en janvier 1648, la coalition de tous les mécontents. Comme souvent encore, ce sont les privilégiés qui donnent le signal. Du 7 au 9 janvier, quelques centaines de marchands des rues Saint-Denis et Saint-Martin manifestent au Palais de justice contre la saisie de leurs loyers, une saisie justifiée puisqu'ils avaient bâti sur des terrains appartenant au domaine royal sans autorisation ni versement de droits seigneuriaux.

Alors que la nervosité est à son comble et que les « forces de l'ordre » quadrillent les rues, le gouvernement prend une mesure mineure qui ne l'est guère aux yeux de ceux dont elle écorne les privilèges : il met en vente douze nou-

Les chefs de la Fronde viennent saluer le jeune roi en 1649. Ce dernier n'oublia jamais l'humiliation et l'insécurité de sa jeunesse, causées par cette révolte. Ci-dessous, le cardinal Mazarin.

velles charges de maître des requêtes, au grand émoi des titulaires qui craignent un engorgement de la profession et donc un effondrement du marché. La mesure ayant été imposée le 15 janvier 1648 au cours d'un lit de justice présidé par le petit Louis, alors âgé de 9 ans, le Parlement, composé des plus grands notables, a

l'audace de déclarer, le lendemain même, que cet enregistrement effectué sous la contrainte est une « formalité sans valeur ». Profitant de la régence de l'infante « espagnole » Anne d'Autriche, qui affaiblit le pouvoir central, et de la haine qu'inspire le cardinal et richeissime Italien, Jules Mazarin, son principal ministre, ces « Robins » brandissent la cause du bien public pour défendre en fait les privilèges de leur corps.

Se sentant soutenus par les Parisiens venus les acclamer en masse, comme si ces privilégiés de la robe étaient leurs défenseurs naturels, les membres du Parlement promettent même une diminution de la taille, une mesure populaire qui ne coûte rien aux « Robins » qui sont exemptés de cet impôt. Mazarin ayant fait arrêter les principaux meneurs, Paris se couvre alors de centaines de barricades. Le jeune Louis se souviendra toute sa vie de cette nuit du 5 au 6 janvier 1649 où, arraché à son sommeil, il est emmené dans un froid coupant rejoindre les 12 000 hommes de troupe du prince de Condé chargés d'assiéger une ville de plus de 400 000 habitants. La Fronde unit alors, dans une coalition



LES DÉFIS D'AUJOURD'HUI

baroque, les « grands » qui veulent casser la montée en puissance de l'Etat et garder leurs « clients » en province, la petite noblesse, les rentiers et les victimes de la « persécution fiscale ».

Proclamé majeur le 7 septembre 1651, rentré triomphalement à Paris le 21 octobre 1652, sacré à Reims le 7 juin 1654, Louis XIV, qui s'est éveillé à la politique au cours de cette période, n'oubliera jamais l'humiliation et l'insécurité de sa jeunesse, les intrigues et les complots de ses plus proches. De cette guerre civile où le principe d'autorité a été mis à mal naîtra un royaume puissamment administré et un monarque élevé en arbitre au-dessus du corps social. La Fronde a fait d'un enfant timide un jeune homme capable de coups d'autorité qui frappent comme l'éclair. Elle lui a démontré la versatilité des foules et lui a signifié que Paris, ici symbole du royaume, aspirait à la tranquillité, à la sécurité, à l'ordre pour tout résumer d'un seul mot. Ceux qui réclamaient cet ordre n'étaient pas les privilégiés qui furent les promoteurs de cette rébellion. L'ordre intéressait surtout le marchand, l'artisan, le meunier, le laboureur et plus encore les humbles.

A la même époque, en 1649, la guerre civile valait au roi d'Angleterre Charles Stuart de perdre sa tête et façonnait une société où la liberté individuelle et les droits de contrat l'emportaient sur les rentes de situation ou de faveur. En France, allait finalement naître une monarchie non tempérée où l'Etat allait devenir l'acteur suprême aspirant à lui l'ambition et l'énergie des élites. Qu'on évoque à tout propos la « monarchie républicaine » pour définir notre V^e République est le fruit de cet héritage. En parcourant la France rebelle au temps de cette Fronde, le jeune prince a approché les gens simples et a trouvé la manière juste de leur parler. Il y a gagné cette popularité nécessaire aux grands chefs.

Car ces chefs autoritaires et charismatiques, les Français les ont toujours aimés. C'est peut-être à Louis XIV que pensait l'auteur de ces lignes lues par Nicolas Sarkozy à Perpignan le 23 février 2007 : « Ici les hommes savent que sans l'autorité ils ne peuvent pas vivre ensemble. Ici, plus qu'ailleurs peut-être, beaucoup d'hommes se désespèrent de voir partout l'autorité dénigrée, de voir l'autorité non plus seulement contestée mais niée, niée par ceux-là même qui devraient la faire respecter. »

Jacques Marseille

414529

« journées individuelles non travaillées » ont été recensées dans le secteur des transports en 2005 pour 1 058 conflits observés. source : ministère du Travail.

57,64%

des Français ont rejeté le référendum sur le traité constitutionnel européen en dépit de l'engagement global des élus et des élites en sa faveur.

3 millions

de Français ont manifesté le 28 mars 2006 (1,2 million selon le gouvernement) contre le CPE (contrat première embauche) prévu par la loi sur l'égalité des chances adoptée par le Parlement le 9 mars.

« UN PRÉSIDENT RESPONSABLE S'ENGAGE DANS LE DÉTAIL DE L'ACTION DU GOUVERNEMENT »

« La présidence de Nicolas Sarkozy, dit-on, serait porteuse d'une évolution absolutiste ou bonapartiste issue de la rencontre entre la logique du régime, la réforme du quinquennat et les choix personnels du président. Sans être faux, cela mérite des nuances. Cette accusation déjà ancienne contre la V^e République ne doit pas faire oublier que, depuis 1965, tous les grands partis politiques se sont pliés à la logique de l'élection présidentielle et que tous ont également accepté le quinquennat et l'inversion du calendrier électoral. Ces réformes avaient pour objet d'éviter la cohabitation et de rendre plus lisible le fonctionnement du régime : il est donc peu crédible de présenter comme une menace grave l'élection d'une assemblée de même orientation que le président. Ce sont davantage les stratégies des deux principaux concurrents de Nicolas Sarkozy qui, en s'appuyant sur les aspects les plus plébiscitaires du régime, ont renforcé de fait la présidence. Pour casser le "système", François Bayrou a tout misé sur l'élection présidentielle en se présentant comme un candidat trans-partisan issu d'un dialogue direct avec le peuple. Il aurait pu par la suite contrôler le Parlement en jouant sur les alliances variables rendues possibles par la représentation pro-



portionnelle. Soutenue par des tenants d'une VI^e République hyper-parlementariste, Ségolène Royal a été désignée par un vote direct d'adhérents de rencontre au terme d'une campagne du plus pur style plébiscitaire, qui s'adressait au peuple par-dessus le parti, tout en jouant sur la méfiance envers le Parlement. Depuis, elle revendique le leadership du PS sans même se présenter aux législatives. Dans ce contexte, Nicolas Sarkozy est apparu plus cohérent. Il veut être un président actif et surtout responsable là où son prédécesseur était d'autant plus éloigné de la mêlée qu'il avait été par deux fois, en 1997 et en 2005, désavoué par le corps électoral. Il est donc compréhensible qu'il s'engage dans le détail de l'action gouvernementale. Mais rien ne dit que cela durera : les dossiers internationaux et européens sont assez lourds pour que le président puisse être conduit à redonner une marge de manœuvre à son Premier ministre. La majorité "bleue" n'exclut nullement une atténuation ultérieure de la logique majoritaire par l'introduction d'une dose de proportionnelle. L'histoire de la V^e n'est pas terminée. »

Philippe Raynaud
Professeur de sciences politiques à l'université de Paris II et membre de l'Institut universitaire de France.



Ségolène Royal animant un débat participatif en mars dernier. Au cours de sa campagne, la candidate a développé le thème de l'ordre juste.